



au secours : maladie professionnelle

Par **robert**, le **05/08/2008** à **19:31**

bonjour . en maladie professionnelle depuis 2006 suite a une arthrodese L5S1 le medecin conseil va me declarer consolide .j'ai subie la meme operation en 03 2008 en L4L5 d'ou arret de travail .comment cela va se passer pour les indemnitees car sur le courrier de la securite sociale il est dit : les indemnites journalieres cesseront d'etre dues . je suis marie pere de 3 enfants interdit bancaire ...c vraiment la galere merci de votre aide .

Par **domi**, le **06/08/2008** à **09:39**

Si vous êtes consolidé , en effet les indemnités journalières vont cesser d'être versées ! cela veut tout simplement dire que vous allez pouvoir reprendre votre travail . Domi

Par **robert**, le **07/08/2008** à **04:22**

bonjour .merci domi pour votre reponse . le probleme est que si je suis consolide pour la 1ere operation , je suis en arret suite a la 2em car le professeur qui m'a opere les 2 fois considere qu'il faut penser a une reprise du travail apres 8 mois suivant l'operation .dans le raport de la 1ere operation il etait bien noté qu'il y avait une discopathie tres evoluee L4L5 avec protusion discale mediane , c'est pourquoi je ne comprend pas que cette operation en L4L5 ne soit pas pris en maladie professionnelle . desole si mes explications ne sont pas tres claires mais je suis vraiment perdu .encore merci .

Par **domi**, le **07/08/2008** à **10:22**

Bonjour ! si je comprends bien , on vous consolide la 1ere mais pas la 2eme ? c'est ça ? Domi

Par **robert**, le **07/08/2008** à **13:43**

bonjour . c'est bien ça .

Par **domi**, le **07/08/2008** à **17:33**

Donc vous serez pris en charge par la sécu pour la 2eme maladie , pour plus de certitude appelez la CPAM ! et tenez moi au courant! Domi

Par **robert**, le **08/08/2008** à **22:50**

bonsoir domi .suite a votre conseil je me suis rendu aux bureaux de la CPAM . leur reponse a ete celle ci :consolidation pour la 1er operation , arret maladie simple pour la 2eme operation avec possibilite de demande de maladie pro . donc j'ai pris un dossier de declaration de maladie pro . pourriez vous me dire quelle case je dois cocher entre : declaration de maladie professionnelle OU demande motivee de reconnaissance de maladie professionnelle ,ainsi que la case : 1ere demande : oui , non , sinon date de la premiere demande . je voudrais avoir une reponse assez rapide de ma demande par la CPAM , car en 2006 ca a pris 3 mois pour un refus qui a ete acceptee apres contestation de ma part .donc une demande motivee accelere t'elle une reponse ? je vous remercie de nouveau car c pas evident pour nous .

Par **domi**, le **09/08/2008** à **09:42**

Afin de remplir correctement ce dossier , je vous conseille de vous rapprocher de votre médecin traitant qui connaît bien votre parcours.La CPAM étant relativement casse c..... , il ne faut pas se loupé dans le montage de dossier !Le mieux sera de vous déplacer et de leur remettre le dossier directement lorsque vous l'aurez rempli , cela leur permettra de vous dire tout de suite si il est complet et vous fera gagner du temps ! bon courage Domi

Par **robert**, le **09/08/2008** à **12:46**

bonjour .je deposerai le dossier directement a leur bureau pour etre sur que c'est bien remplie .merçi pour vos reponses .

Par **robert**, le **13/08/2008** à **07:54**

bonjour . j'ai déposé ma demande aux bureau de la CPAM lundi .la personne qui m'a reçue m'a indiqué quelles cases cocher sur ma demande mais sans plus . elle m'a dit simplement : " on vous posera des questions plus tard ." merci a vous .

Par **robert**, le **30/08/2008** à **01:27**

bonsoir . si domi ou toute autre personne peut de nouveau m'aider merci . suite a la 2em opération prise en maladie simple , j'ai personnellement déposé l'attestation de salaire demandée par la sécu chez mon employeur . le DRH et son assistante étant en congés ,celle ci devait etre renplie la semaine suivante apres une semaine sans nouvelles et surtout sans indemnités de maladie sécu , j'ai pris contact par tel aupres de l'assistante qui devait la remplir et la soumettre a son supérieur . toujours sans nouvelles et toujours sans indemnités la semaine suivante j'ai de nouveau appelé ceux ci qui m'ont répondu qu'ils devaient la poster dans la journée . sans pouvoir le prouver , je suis persuadé que cela a été fait volontairement pour nous mettre dans une situation financiere encore plus difficile de la part d'une de ces personne pour me montrer que mes demandes de maladie professionnelles lui déplaisaient . j'ai demandé a avoir un rendez vous avec ce DRH qui ce fera le 02 09 sauf indisponibilité de sa part (il était present dans le bureau lors de mon appel d'apres son assistante) .mais je pense recevoir un appel de sa part annulant ce rendez vous . que me conseillez vous de faire svp ? se faire rejeter apres plus de 20ans d'ancienneté en n'ayant que des batons dans les roues de leur part surtout financièrement (risque d'expulsion faute de paiement de loyer) cela est pour moi lamentable et me donne de tres mauvaises pensées .merci de me répondre car je suis a bout et ne sais vraiment plus quoi faire .

Par **domi**, le **30/08/2008** à **12:11**

Bonjour Robert , rnJe vous conseille de lui envoyer une mise en demeure en LRAR en prenant soin de noter une date limite , vous pouvez également téléphoner à l'inspection du travail pour plus de renseignement voir même les prud'hommes. Essayez de positiver même si votre situation est très difficile , mais ça va finir par s'arranger ..courage ! Domi